Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de Moyenneville et Wacquemoulin

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016 6
      1.6.2. Production 6
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.5. Autres volumes 8
      1.6.6. Volume consommé autorisé 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 9
   2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 13
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) **Erreur ! Signet non défini.**
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) ... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Financement des investissements 19
   4.1. Branchements en plomb 19
   4.2. Montants financiers 19
   4.3. État de la dette du service 19
   4.4. Amortissements 19
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 20
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de Moyenneville et Wacquemoulin
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☐	☑
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Moyenneville, Wacquemoulin
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : 12/04/2005 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ **régie**
☑ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**

* Approbation en assemblée délibérante

☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ LYONNAISE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1er janvier 2012
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2015
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 décembre 2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 avenants pour prolongation
- Nature exacte de la mission du prestataire : Interventions périodiques de suivi de contrôle et d'entretien de la station de pompage, du réservoir, du réseau de distribution d'eau potable, relève et facturation. Interventions inopinées, à la demande. Mises à jour du guichet unique et réponses aux exécutants de travaux, avec présentation d'un rapport annuel sur la mission.
-

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 953 habitants au 31/12/2016 639 à Moyenneville et 306 à Wacquemoulin : population légale 2014, 8 estimés sur le territoire de Neufvy sur Aronde). (933 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 408 abonnés au 31/12/2016 (421 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Moyenneville	**280**			**271**	**-3.21 %**
Wacquemoulin	**141**			**137**	**-2.84 %**
Total	**421**			**408**	**-3,1%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,67 abonnés/km au 31/12/2016 (39,91 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,34 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,22 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88 m^3/abonné au 31/12/2016. (84,77 m^3/abonné au 31/12/2015).

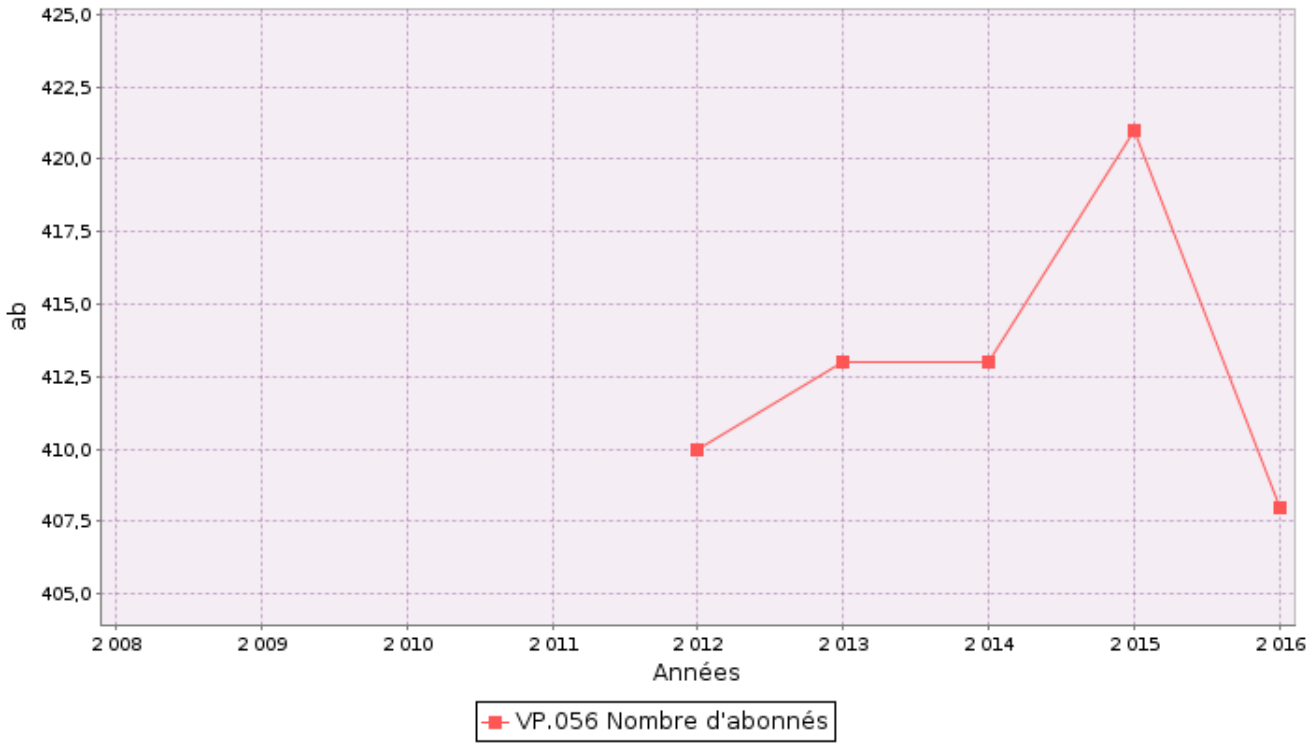

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 40 122 m^3 pour l'exercice 2016 (44 102 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m^3	Variation en %
Prélèvement indice BRGM 104-2-2			44 102	40 122	**-9%**
Total			44 102	40 122	**-9%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016

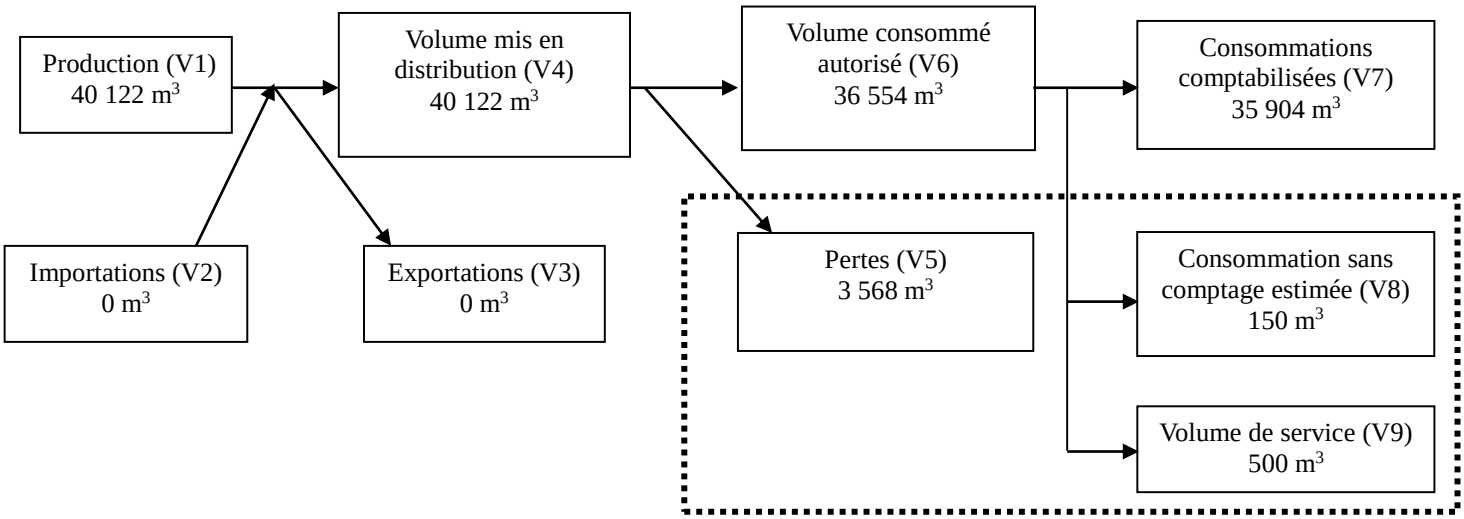

1.6.2. Production

Le service n'a pas de stations de traitement. L'équipement du forage, construit en 1965 et mis en service en 1967, a été complété, en janvier 1999 par un système de chloration gazeuse avec injection de la solution chlorée dans la canalisation de refoulement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prélèvement indice BRGM 104-2-2	44 102	40 122	-9%	80
Total du volume produit (V1)	**44 102**	**40 122**	**-9%**	**80**

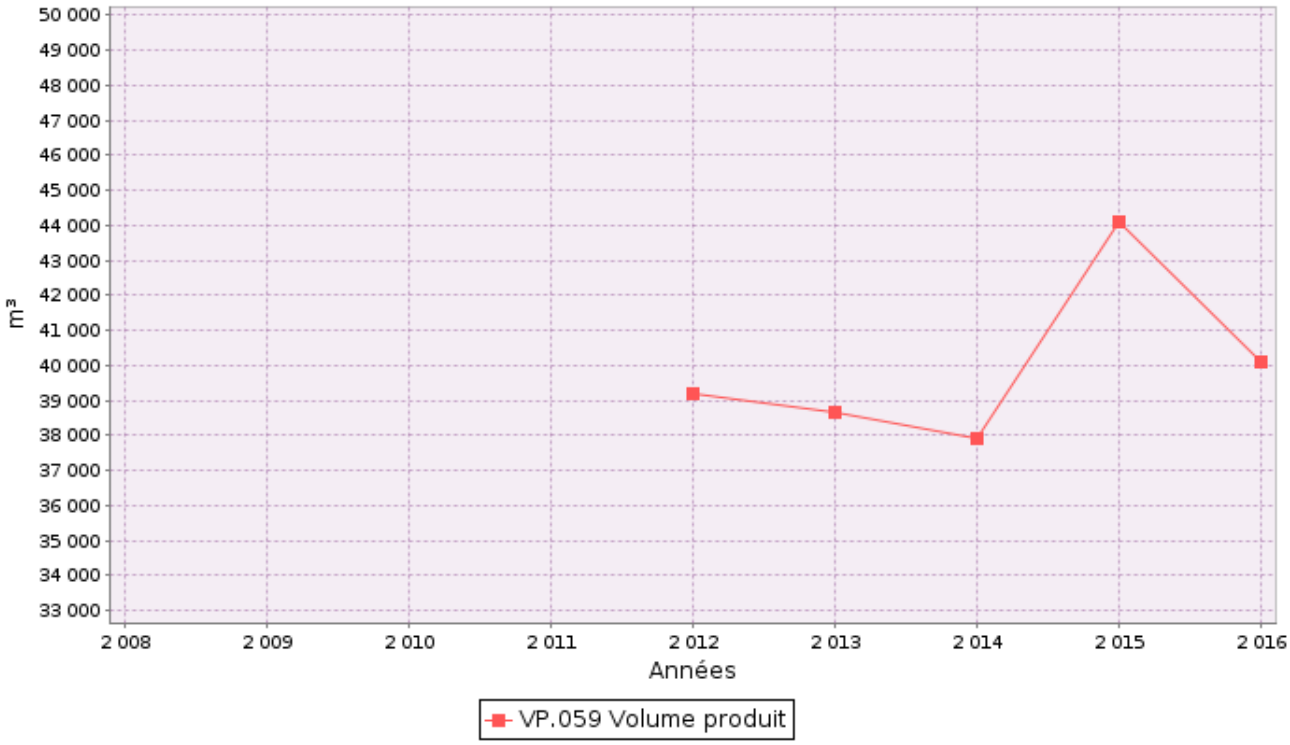

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**0**	**____%**	**____**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	35 688	35 904	0,6%
Abonnés non domestiques	____	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**35 688**	**35 904**	**0,6%**
Service de [(2)]			
Service de [(2)]			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

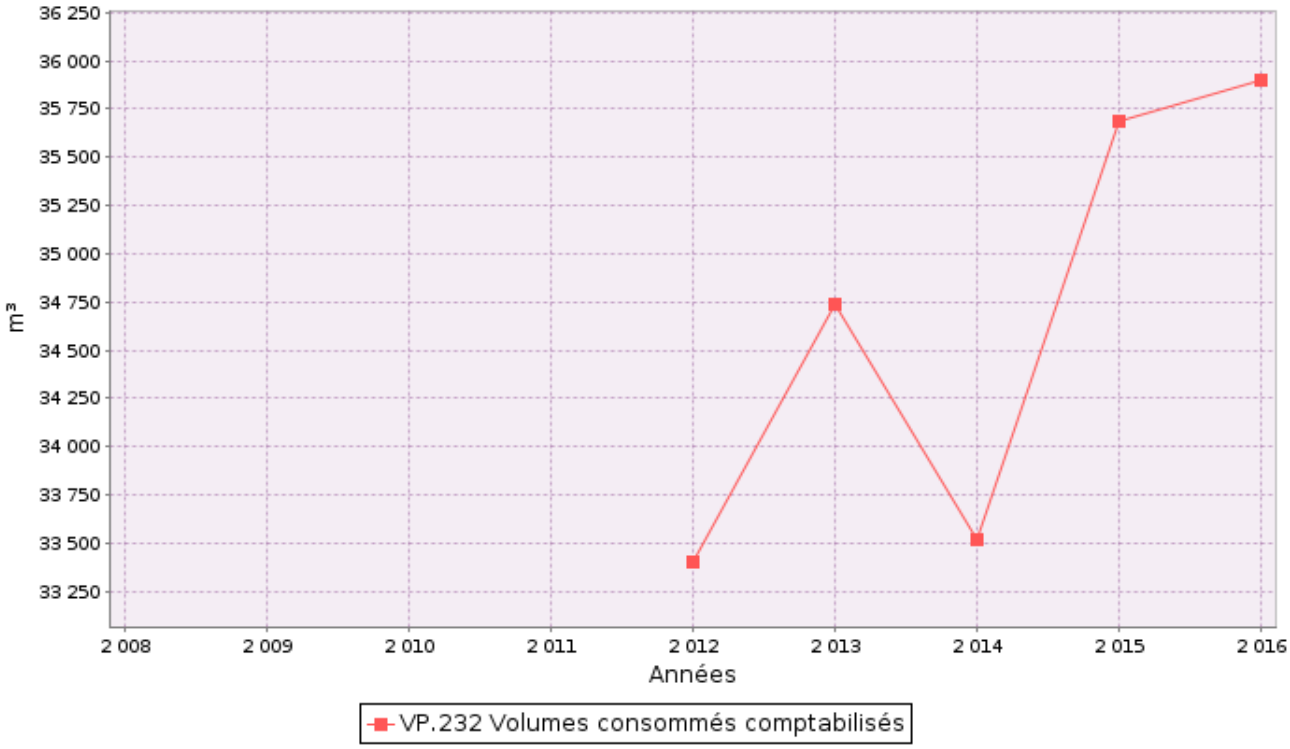

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**150**	**150**	**0%**
Volume de service (V9)	**500**	**500**	**0%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**36 338**	**36 554**	**0,6%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 10,55 kilomètres au 31/12/2016 (10,55 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25 € au 01/01/2016
25 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	42 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 250 m³	1 €/m³	1,1 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 250 m³	0,8 €/m³	0,8 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m³	0,09 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,415 €/m³	0,42 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2004 effective à compter du 01/12/2004 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 21/06/2005 effective à compter du 21/06/2005 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/05/2007 effective à compter du 24/05/2007 fixant la part Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource
- Délibération du 22/03/2004 effective à compter du 01/04/2004 assujettissant le Syndicat à la TVA.
- Délibération du 22/03/2016 effective à compter du 22 mars 2016 fixant les nouveaux tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2016 en €**	**Au 01/01/2017 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	42,00	5%
Part proportionnelle	120,00	132,00	10%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	160,00	174,00	8,8%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,80	50,40	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	12,13	12,94	6,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	72,73	74,14	1,9%
Total	**232,73**	**248,14**	**6,6%**
Prix TTC au m^3	**1,94**	**2,07**	**6,7%**

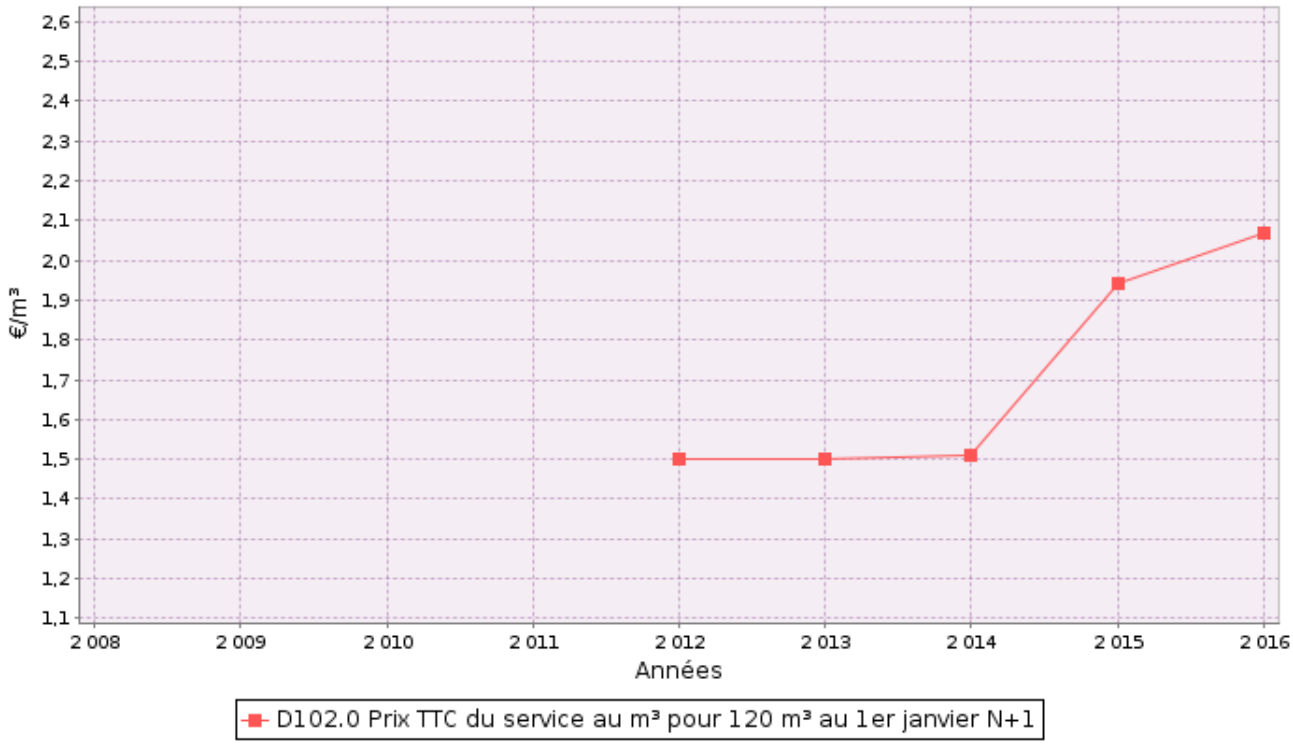

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2016 en €/m³**	**Prix au 01/01/2017 en €/m³**
Moyenneville	1.94 €	2.07 €
Wacquemoulin	1.94 €	2.07 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 35904 m³/an (35688m³/an en 2015).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Augmentation de la part pollution de l'Agence de l'Eau et Augmentation du taux de TVA
Augmentation de la part syndicale suite aux amortissements à taux plein.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	52 645.40 €	**89 670.39 €**	**70.33 %**
dont abonnements	16 076.60 €	**21 770.82 €**	**35.42 %**
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	**52 645.40 €**	**89 670.39 €**	**70.33 %**
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) (parts sociales Crédit Agricole et régularisation centimes TVA)	**0.41 €**	**2.48 €**	
Total autres recettes	**0.41 e**	**2.48 €**	
Total des recettes	52 645.81 €	89 672.87 €	70.33 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 89 670 € (52 645 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	7	0	9	0
Paramètres physico-chimiques	9	2	11	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	77,8%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	82,4 %	91,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,44	9,49
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80.92 %	89,5 %

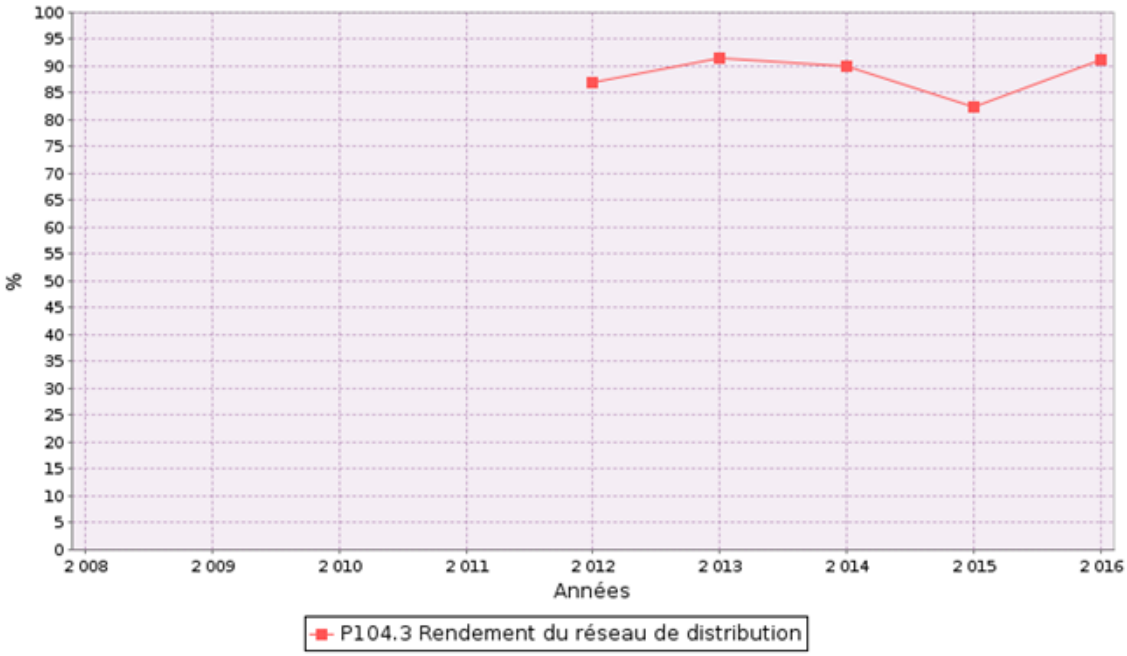

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,1 m^3/j/km (2,2 en 2015).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m^3/j/km (2 en 2015).

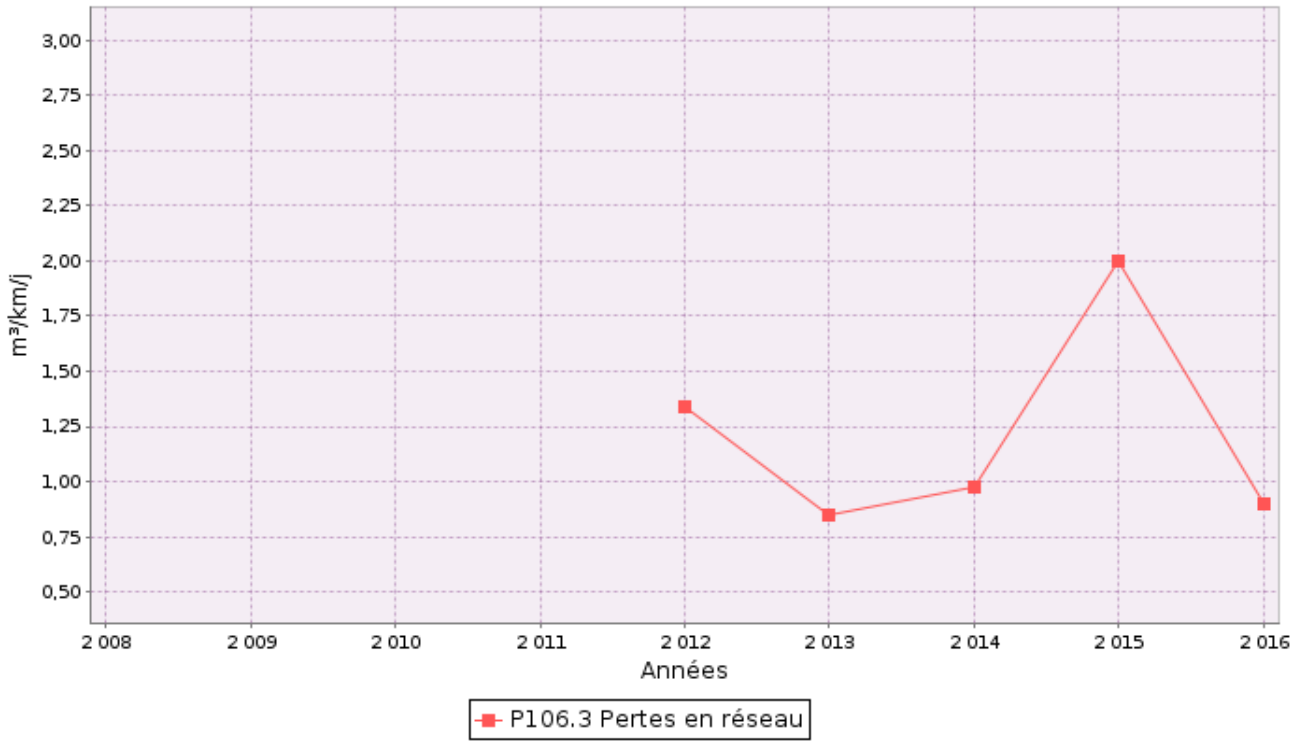

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	421	428
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 18 881.45 € (18 881.45 € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
	0	0
	0	0

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2016 (0 €/m^3 en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	933	953
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,94	2,07
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	77,8%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	94
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,4%	91,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,2	1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

ANNEXES: INFORMATIONS DIVERSES

1. Historique :

Le syndicat a été créé le 14 mars 1966, regroupant les communes de Moyenneville. Le syndicat détient la compétence adduction et distribution d'eau potable sur les deux communes.

Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection autour du captage en date du 3 octobre 1990.

Au 31 décembre 2015, le syndicat compte 277 abonnés à Moyenneville, 3 situés sur le territoire de Neufvy sur Aronde et 141 à Wacquemoulin, soit un parc de 421 compteurs ouverts. (Statuts ci-joint)

Syndicat géré en régie, en contrat de prestation de services avec la Lyonnaise des Eaux à Clermont (contact : M. Michel JAVELOT)

Le Syndicat est assujetti à la TVA depuis le 1er avril 2004

Suite à la forte teneur en nitrates de notre forage, des études sont menées depuis 2001, pour un raccordement sur un puits détenu par la Commune de Moyenneville, dont les teneurs en nitrates sont nettement moins élevées, le forage étant situé sur un autre bassin versant. L'objectif était de raccorder et de réaliser des interconnexions avec les communes limitrophes, mais ce projet n'a pas abouti. Suite à la révision du Schéma Directeur du Plateau Picard en 2014, il est préconisé le raccordement sur le SIVOM de Tricot, avec interconnexion à réaliser et à terme, abandon du forage de Moyenneville. Dans ce but, le SIAEP Moyenneville Wacquemoulin a signé une convention de vente d'eau avec le SIVOM de Tricot et a commencé des démarches pour la fusion des deux syndicats, mais dans le cadre du SDCI (Schéma de Coopération Intercommunale) et de la mise en place de la Loi Notre, avec transfert des compétences eau et assainissement au Plateau Picard, ce projet n'a pas pu aboutir pour le moment.

2. Patrimoine du syndicat :

Voir copie du diagnostic, ainsi que l'inventaire du Syndicat. Diagnostic complet réalisé en 2004 par la Lyonnaise des Eaux (coût de l'étude : 44 740 € HT).

Suite au diagnostic, les travaux suivants ont été réalisés :

- *Clôture du forage actuel*, (2004) pour un montant de 2923,48 € HT,
- *Clôture du château d'eau*, (2004) pour un montant de 3432.81 € HT
- *Remplacements des branchements plomb* (2) (2006), pour un montant de 3877,61 € HT : il n'y a plus aucun branchement plomb sur les communes de Moyenneville et Wacquemoulin
- *Mise en place de compteurs* au cimetière des 2 communes, branchements forains, terrain de sport, …
- *Extension réseau d'eau rue des 14 Mines du Roy* à Moyenneville, pour l'alimentation du lotissement le Hameau du Roy, pour un montant de 2939,30 € HT (2005)
- *Travaux complémentaires réalisés suite au diagnostic* : fourniture et pose de bouches à clé complètes en remplacement de celles disparues ou cassées (37), et remise à niveau de bouches à clé (45), pour un montant de 9310 € HT
- *Conduite Impasse des Acacias refaite en domaine public*, pour un montant de 33 640€ HT.
- **En 2008 :** Changement de 70 compteurs pour rajeunir le parc. **En 2009** changement de 69 compteurs. Il ne reste plus que 5 compteurs des années 67, qui seront changés à l'occasion de l'installation de nouveaux occupants, car ce sont des maisons pour l'instant inaccessibles. **En 2010**, changement de 39 compteurs, des années 75/80. **En 2011** : changement de 39 compteurs des années 75 / 80. **En 2012** : Changement de 38 compteurs : tous les compteurs sont âgés de moins de 20 ans. En 2013, renouvellement d'un branchement à Moyenneville, en 2014, changement vanne réseau à Wacquemoulin.

- **Travaux Défense incendie pris en charge par la Commune de Moyenneville, pour la mise aux normes du réseau, avec renforcement du réseau rue du Puits Becquet, rue de l'Abreuvoir, rue des Cordeliers (partie basse vers la rue du Faubourg) et une partie de la Place du Jeu de Paume, en haut de la rue de l'Abreuvoir** : montant total des travaux : 245889.38 € TTC
- **En 2013** : Mise en conformité de la porte du réservoir pour un montant de 9000 € HT.

3. **Inventaire du syndicat au 31 décembre 2016** :

INVENTAIRE SIAEP AU 31 DECEMBRE 2016

N° compte	Libellé	N°inventaire	Année acquisition	valeur origine	AMORTISSEMENT	Valeur Nette Comptable
203	Pompage essai sur ancien puits	203.1,2,3.2003 et 203.2.2005	2003	23 650.28 €		23 650.28 €
203	Annonce PUITS	203.1.2004 et 203.1.2005 et 203.1,2.2006	2004	494.80 €		494.80 €
203	annonce mo puits	203.2.2004	2004	226.20 €		226.20 €
203	ALIMENTATION EAU POTABLE ASST	203.3.2005	2005	8 152.00 €		8 152.00 €
203	MO ALIM EP	203.3.2006	2006	3 000.00 €		3 000.00 €
203	ANNONCE ETUDE ARONDE	203.4.2005	2005	130.56 €		130.56 €
203	ETUDE ENQUETE PUBLIQUE	203.4.2006	2006	3 060.00 €		3 060.00 €
203	ETUDE ENVIRONNT CAPTAGE AEP	203.5.2006	2006	3 800.00 €		3 800.00 €
203	ASSISTANCE ET CONSEIL ALIMENT EP	203.6.2006	2006	305.70 €		305.70 €
203	Etude impact Aronde	203,1,2007	2007	13 398.40 €		13 398.40 €
203	Pompage puits conserverie pour étude	203.2.2007	2007	2 179.35 €		2 179.35 €
203	**TOTAL**			**58 397.29 €**	**46 717.84 €**	**11 679.45 €**
205	LOGICIEL INFORMATIQUE	205.1.2001 et 205.1.2002	2001	1 321.88 €	1 321.88 €	- €
208	PUITS CONSERVERIE	208.1,2.2002	2002	1 566.96 €		1 566.96 €
208	DIAGNOSTIC RESEAU	208.1.2005	2005	44 740.00 €		44 740.00 €
208	plan captage aep	208.1.2004	2004	976.00 €		976.00 €
208	**TOTAL**			47 282.96 €	**9456.6**	**37 826.36 €**
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				**107 002.13 €**	**57 496.32 €**	**49 505.81 €**
211	FRAIS NOTAIRE TERRAIN PUITS	211.2.2004	2004	420.38 €		420.38 €
211	ACHAT TERRAIN PUITS	211.1.2004	2004	7 151.28 €		7 151.28 €
211	TERRAIN	211.1	1959	221.35 €		221.35 €
2158	RESEAU	215.1	1973	218 569.51 €	140 215.08 €	78 354.43 €
2158	FOURN ET POSE POTEAUX INCENDIE	2315.1.2001	2002	8 585.82 €		8 585.82 €
2158	EXTENSION RESEAU LOTISSEMENT	2315.1.2005	2006	2 239.30 €		2 239.30 €
2158	CLOTURE PUITS	2315.1.2004	2005	2 923.48 €		2 923.48 €
2158	NVEAU TRONCON EP IMPASSE DES ACACIAS	2315.1.2006	2006	33 640.00 €		33 640.00 €
2158	Extension réseau 370 route de Gournay	2315.1.2013	2013	3 202.43 €		3 202.43 €
2158	Sécurisation porte réservoir	2315.1.2013	2013	9 000.00 €		9 000.00 €
2158	CHÂTEAU D'EAU	2315.1.2002 et 2315.1.2004	2003	12 109.68 €		12 109.68 €
2184	ARMOIRE BASSE RIDEAU	218.1.2004	2004	130.00 €	130.00 €	- €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				**298 193.23 €**	**140 345.08 €**	**157 848.15 €**
26	PARTICIPATIONS	26.1	1959	15.24 €		15.24 €
TOTAL GENERAL				**405 210.60 €**	**197 841.40 €**	**207 369.20 €**